

Domisiel* est un service agréé qualité et conventionné avec le département pour intervenir auprès de bénéficiaires de l'APA et de la PCH dont le plan d'aide prévoit la stimulation à domicile.

Conditions financières

Le département s'engage sur une participation au titre de l'APA ou de la PCH à raison d'une séance par semaine et 5€ seront à la charge des bénéficiaires.

Il est possible d'organiser des séances supplémentaires à celles prévues dans les plans d'aide APA et PCH. Elles sont dans ce cas à la charge exclusive du bénéficiaire.



Qui contacter ?

- Les relais pour l'autonomie des personnes, services de proximité.
- Les services centraux de la direction de l'autonomie des personnes.
Tél : 03 44 06 66 30
Plus d'infos sur oise.fr
- La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
Tél : 08 00 89 44 21

Animation et stimulation à domicile des personnes en perte d'autonomie





Partenaire incontournable de la solidarité, le Conseil général de l'Oise avec les relais pour l'autonomie des personnes et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), place la proximité au cœur de son action pour accompagner les personnes les plus fragilisées.

La création d'un dispositif d'animation et de stimulation à domicile répond aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap ou souffrant de la maladie d'Alzheimer. La mise en place de ce service s'inscrit dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) et de la Prestation Compensation du Handicap (PCH).

Soucieux de la qualité de vie de ses Isariens, le Département répond ainsi à vos besoins pour améliorer votre quotidien.

Yves ROME

Président du Conseil
général de l'Oise

Qu'est-ce que l'animation et la stimulation à domicile ?

Il s'agit d'activités de stimulation des facultés cognitives et des capacités motrices mises en place par les animateurs de Domisiel* (service d'aide à domicile agréé qualité). Ces ateliers se déroulent au domicile de la personne dépendante sous forme de séance de 45 min.

A qui s'adressent ces activités ?

- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou ayant des troubles apparentés



Pourquoi y participer ?

L'objectif est de proposer une activité de prévention personnalisée et d'apporter du répit aux aidants. Il s'agit également d'offrir aux personnes dépendantes la possibilité de garder du lien social, de conserver une autonomie physique et sociale et d'avoir une solution alternative à l'accueil de jour.

Comment se déroulent les ateliers ?

Différentes activités sont proposées pour travailler la mémoire, la confiance en soi et la capacité d'association :

- Jeux avec ou sans matériel (jeux de mémoire, dextérité, relaxation, respiration, etc...)
- Stimulation mentale (se rappeler les moments de la journée et les remettre dans l'ordre chronologique, jouer aux anagrammes, etc...)
- Stimulation corporelle (exercices de marche, de renforcement musculaire assis, de sens de l'orientation, etc...) Il s'agit d'exercices simples et sécurisés, associés à d'autres tâches pour favoriser la coordination et la mémorisation.

Domisiel peut aussi sensibiliser et former les familles à certaines techniques.